

## **Pandémie ou pas, le Comité des relations du travail est toujours là!**

Le 13 mars dernier, nous apprenions, en même temps que vous, que le gouvernement nous mettait en confinement. Une quarantaine de deux semaines, nous disait-on. Sur le pied d'alerte, l'équipe syndicale a tout mis en place pour maintenir une veille d'urgence durant cette quatorzaine.

Voilà plus d'un mois à présent que nous avons quitté nos bureaux, mais le télétravail, la réorganisation, l'adaptation, comme vous, ça nous connaît. Ainsi, ces dernières semaines, nous avons tenu à réactiver tous les services et suivis auprès de nos membres, ce que nous faisons depuis, et ce, tous les jours de la semaine.

Non seulement nous répondons à vos courriels, mais nous assurons également la transition de nombreux dossiers, en collaboration avec le vice-rectorat aux ressources humaines, en lien avec l'implantation de la nouvelle convention collective. Les travaux des comités paritaires concernent :

- mise à jour des PECC ;
- aide pédagogique;
- évaluation des ratios (Lettre d'entente n° 9);
- révision des lettres d'entente en musique et en médecine dentaire;
- assurances pour les chargées et chargés de cours à forfait;
- mise en œuvre de la nouvelle attribution sessionnelle;
- entente sur les cours particuliers, en lien avec les lettres d'entente :
  - — cours en co-enseignement et cours subdivisés (Annexe R);
  - — cours en continuité

Nous travaillons également à des chantiers de plus longue haleine, qui ont pour objectifs de faire respecter les lois et vos droits, donc d'améliorer vos conditions de travail, et cela en contrant:

- le harcèlement psychologique et les violences sexuelles en milieu de travail;
- la surcharge de travail et l'épuisement professionnel.

Nous continuons aussi de mener à bien les activités régulières du Comité des relations du travail en contexte de COVID-19, et, au besoin, de les adapter à la situation présente :

- application de la Lettre d'entente COVID-19 pour la session d'hiver 2020;
- poursuite des activités régulières à distance :
  - réponses aux membres;
  - vérifications (listes, attributions, contrats, etc.);
  - rencontres avec le vice-rectorat aux ressources humaines en Comité paritaire de griefs (CPG);

- accompagnement de membres, si nécessaire, et autorisé en vertu des mesures de santé publique gouvernementales;
- préparation aux nouvelles modalités d'attribution des cours avec la conception d'un tutoriel de formation et l'organisation d'une tournée du campus, au besoin virtuelle, pour informer nos membres;
- réponse aux messages reçus à l'adresse CRT;
- vérification des contrats et charges de travail des chargés et chargées d'enseignement;
- rencontre avec le vice-rectorat et les unités concernées au sujet des courriels-encan ;
- vérification des adhésions syndicales;
- suivi des demandes de perfectionnement;
- rencontres, discussions et adaptation aux affaires nouvelles ou aux cas imprévisibles;
- Négociation d'une seconde lettre d'entente COVID-19 pour la session d'été 2020.

En somme, le télétravail, nous aussi on est dedans. De vous lire, de savoir comment cela se passe de votre côté, de répondre à vos questions et préoccupations demeure notre mission première. N'hésitez donc jamais à nous écrire à l'adresse [crt@sccul.ulaval.ca](mailto:crt@sccul.ulaval.ca).

**Le comité des relations du travail**

Élisabeth Cyr  
Louis Émond  
Louis Lefrançois  
Sylvain Marois